Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260611-DL2605001-DE

LOUDÉAC

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – VENDREDI 5 JUIN 2026

Convocation

Date : 29/05/2026
Affichée le :29/05/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 24
Pouvoirs : 5
Étaient absents excusés : 5
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2605001

Le cinq juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES,

LE BRETON Rodolphe, BOSCHER Evelyne, HENO Gaëlle, SCOUARNEC Jean-Michel, LE STRAT Odile, GLORY Jacques, DUROS Henry, MASSE Jacques, PASCO Régine, BERNARD Corinne, GLOTIN Eliane, BOSSON Alain, LE CROM Claudine, GAUTIER Guy, MACE Isabelle, BIZET Carole, BOIVENT Nathalie, BOUGEARD Rozenn, LAUNAY Benoit, AKOSSI Laurence, MAXIMIN Léa, PERRET Paul, CLEMENT Lucas, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Laurence AKOSSI.**

ABSENTS EXCUSES :
PRESSE Philippe donne pouvoir à MASSE Jacques,
BLANCHARD Jean-Luc donne pouvoir à SCOUARNEC Jean-Michel,
GOUEROU Gaëlle donne pouvoir à Evelyne BOSCHER,
GAUVRY Jean-Marie donne pouvoir à HENO Gaëlle,
ROBIN Michel donne pouvoir à PASCO Régine.

FINANCES

DETR 2026 – Extension de l'ancienne gare désaffectée en un pôle Jeunesse – Actualisation du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 18 décembre 2025 par laquelle il a été approuvé le plan de financement global de l'opération, emportant notamment une sollicitation de financement au titre de la DETR 2026.

En considération :
- D'avenants au marché non prévisibles au moment des études,
- D'agencements intérieurs,
- De dispositifs scéniques et de sécurité,
- De nouveaux financements obtenus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le plan de financement annexé dans le respect de participation minimale du maître d'ouvrage et telle qu'exigée par chacun des financeurs.

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le : 11 JUIN 2026
- Envoi en préfecture le :

MAIRIE DE LOUDEAC

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 11 JUIN 2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Laurence AKOSSI

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260611-DL2605001-DE

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – détaillé - DETR 2026

OPÉRATION : REHABILITATION-EXTENSION DE L'ANCIENNE GARE SNCF DESAFFECTEE EN UN POLE JEUNESSE - PHASE 2

DÉPENSES		RESSOURCES			
LIBELLE	MONTANT HT TTC	LIBELLE	Montant	Base DOTATION Montant	%
DÉPENSES ÉLIGIBLES		**AIDES PUBLIQUES**			
Acquisitions (foncières, immobilières)		**DOTATION DEMANDÉE** »	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00%**
	0,00 €				
	0,00 €				
	0,00 €	ratio DOTATION			
		DETR 2026	200 000,00 €	200 000,00 €	13,69%
		Dépenses éligibles : * Phase 2			
Travaux (à préciser)		1 460 500,00 €			
Lot 0 - Démolition désamiantage	81 964,00 €				
Lot 1 - Terrassement - VRD	46 349,00 €	DSIL 2025	100 000,00 €	100 000,00 €	6,86%
Lot 2 - Gros œuvre	320 000,00 €	Dépenses éligibles : * Phase 1			
Avenant A (*)	21 015,10 €	1 460 500,00 €			
Lot 3 - Charpente - bardage	123 710,40 €				
Avenant B (*)	12 235,16 €				
Lot 4 – Couverture	52 051,18 €				
Avenant C (*)	21 985,47 €				
Lot 5 – Etanchéité	49 941,49 €	FNADT	0,00 €	0,00 €	0,00%
Lot 6 – Menuiseries ext. Aluminium	119 251,00 €	Dépenses éligibles : *			
Lot 7 – Menuiseries intérieures	66 090,24 €	0,00 € 0,00%			
Lot 8 – Doublage – cloisons – isolation	83 163,95 €				
Lot 9 – Plafonds suspendus	13 760,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00%
Lot 10 – Revêtements de sol	36 801,40 €	Dépenses éligibles : *			
Lot 11 – Peinture	29 555,79 €	0,00 € 0,00%			
Lot 12 – Serrurerie	28 233,21 €				
Lot 13 – Plomberie – chauffage – ventilat.	84 760,74 €		0,00 €	0,00 €	0,00%
Lot 14 – Electricité – CFO/CFA	82 721,06 €				
Lot 15 - Sanitaires automatiques	25 900,00 €				
		Dépenses éligibles : *			
Matériel et équipements (à préciser)		0,00 € 0,00%			
Agencements intérieurs	54 000,00 €	*SOUS TOTAL subventions Etat*	300 000,00 €	300 000,00 €	20,54%
		Autres financements publics (hors Etat)			
Traitement des bois	6 324,04 €				
Suppression des branchements	7 712,90 €	REGION			
Créations branchements + aléas	86 473,87 €	Dépenses éligibles : *	110 000,00 €	110 000,00 €	7,53%
+ révisions		1 460 500,00 €			
Salle de coworking - étudiants		DEPARTEMENT	520 305,00 €	520 305,00 €	35,63%
Gestion des accès	3 500,00	Dépenses éligibles : *			
Vidéo-projection	3 000,00	1 460 500,00 €			
		MSA - Grandir en milieu rural	38 095,00 €	38 095,00 €	2,61%
		Dépenses éligibles : *			
		1 460 500,00 €			
Autres (à préciser)					
		CAF - TRAVAUX + MOBILIER	200 000,00 €	200 000,00 €	13,69%
		Dépenses éligibles : *			
		1 460 500,00 €			
Base éligible	**1 460 500,00 €**				
Dépenses inéligibles		**TOTAL SUBVENTIONS****	1 168 400,00 €	1 168 400,00 €	80,00%
Prestations intellectuelles					
Publicités + constat huissier	1 448,75 €				
Diagnostics amiante av. trx+visuel	3 115,00 €				
AMO + passation marchés	35 908,04 €				
Mission de maîtrise d'œuvre	160 548,31 €				
Mission de contrôle technique + SPS	14 276,00 €	AUTOFINANCEMENT			
Prime mémoire d'intention MOE	7 000,00 €				
Missions géotechniques G1+G2	11 224,00 €				
Autres honoraires et révisions	13 921,89 €				
Diagnostic structurel	4 100,00 €				
Autres (à préciser)		sur DOTATION 53,73%			
		292 100,00 €			
		Fonds propres :	224 321,36 €	120 528,34 €	8,25%
		Emprunts :	319 320,63 €	171 571,66 €	11,75%
		Crédit bail :	0,00 €	0,00 €	0,00%
Dépenses inéligibles	*251 541,99 €*	**AUTOFINANCEMENT****	543 641,99 €	292 100,00 €	20,00%
TOTAL	1 712 041,99 €	**TOTAL**	1 712 041,99 €	**1 460 500,00 €**	**100,00%**

** Dépenses éligibles propres aux subventions à compléter impérativement*
*** Fournir impérativement les courriers pour les subventions (demandes avec base éligible et montant ou attribution de la subvention)*
***L'autofinancement doit impérativement respecter les 20 % minimum*

Avenant A : problèmes structurels suite démolition
Avenant B : remplacement pièces bois suite curage
Avenant C : problème pente toiture. Remplacement ardoises par zinc